



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation :

date d'affichage :

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY,

Présents : ,Rémi ANDRE, Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA, Dominique BIZY, Catherine ANDRE, Hélène COQUEREAU, Florian DELHAL, Nathalie DELMAS, Karine GOUZY, Jérôme LAIGUEGLIA, Loïc NOGRE, Bérangère REYNAUD

Représentés : ;

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2026D006A - Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Il est dès lors procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1 blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de reception de l'AR: 25/03/2026

048-214801037-2026D006A-DE

A G E D I

A obtenu :

M. BIZY Dominique 14 (quatorze)voix

Votes : 14 pour

1 blanc

Adopté à la majorité (à bulletin secret)

**Le Maire,
Dominique BIZY**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de reception de l'AR: 25/03/2026

048-214801037-2026D006A-DE

A G E D I